

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom et code du produit: **Fauch 400**

**OF011**

Utilisation recommandée:

Produit de nettoyage pour des installations de chaudière à l'instigation de huile

Nom, adresse complète de la Société:

**hebro chemie GmbH**

**Rostocker Str. 40**

**41199 Mönchengladbach**

Téléphone: 0049(0)2166/6009-0

Téléfax: 0049(0)2166/6009-99

Courrier électronique: info@hebro-chemie.de

Domaine secteur: **Sécurité au travail**

**Téléphone d'urgence: 0049(0)2166/6009-176**

**sdb@hebro-chemie.de**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le contenu et les dangers indiqués sur cette fiche de sécurité sont valable pour le produit concentré. Le produit est normalement appliqué en dilution dans l'eau.

Désignation de danger:

n.a.

Notes de danger particulière pour l'homme et l'environnement:

n.a.

Classe de pollution de l'eau: 2

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Préparation à base de sels anorganiques et tensio-actifs.

Composants dangereux:

EINECS-No.	Noms	Symb.	Conc.-%
	<b>Phrases R</b>		
	<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>		
999-999-9	Fettalkohol C12-C14, ethoxyliert, sulfatiert, Na-Salz		
68891-38-3	36/38	Xi	2.5 - 10
233-786-0	Ammoniumcarbonat		
10361-29-2	22	Xn	2.5 - 10

Notes supplémentaires:

Les textes en clair des R-phrases vois sous le chapitre 16

4. PREMIERS SECOURS

**Après cas général:**

Respecter les mesures de pr'caution général pour l'emploi de produits chimiques Des mesures spécifiques ne sont pas nécessaire.

**Après Inhalation:**

Pas applicable.

**Après Contact avec les yeux:**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**Après Contact avec la peau:**

Laver abondamment avec de l'eau.

**Après Ingestion:**

NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Donner de suite et répété beaucoup d'eau à boire. Garder la victime au repos. Appeler un médecin.

---

5. **MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction recommandés:**

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudre, eau pulvérisée

**Moyens d'extinction contre-indiqué pour raisons de sécurité:**

Aucune

**Dangers particuliers causés par le produit, ses résidues de combustion ou ses vapeurs:**

Aucune

**Equipement de protection particulier:**

Aucune

**Autres Informations:**

Des eaux d'extinction ne peuvent pas être arrivées dans la canalisation.

---

6. **MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.**

**Précautions individuelles:**

Respecter les mesures de précaution général pour l'emploi de produits chimiques.

**Précautions pour l'environnement:**

Ne pas laisser le produit ou les eaux polluées par le produit se répandre dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**Méthodes de nettoyage:**

Endiguer le produit pour le récupérer. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant, tel que du charbon actif ou des granulés inertes solides. Le placer dans des conteneurs de rejet adéquats et les éliminer selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Le produit forme une couche savonneuse, glissant.

---

7. **MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation**

**Précautions lors du mainiement:**

**Mesures pour prévenir les dangers d'inflammation et d'explosion:**

Aucune

**Stockage**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Stocker conformément à n.a.

Stocker entre 1 et 35 °C dans un endroit sec, bien ventilé.

**Informations supplémentaires quant aux conditons de stockage:**

Protéger contre le gel.

**Stockage avec d'autres produits:**

Aucune

---



11. **INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Le produit n'est pas examiné en tant que tel. La préparation est classée selon la méthode conventionnelle (méthodes de calcul de l'UE directive 1999/45/CE) et conformément aux dangers toxicologiques (détails voir les rubriques 2 et 15).

**Signes et symptôme:**

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et ainsi provoquer sa dessèchement. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

**Evaluation résumée des propriétés CMR:**

EINECS-No. Noms  
Classification  
Numéro d'enregistrement REACH

Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR, catégorie 1 ou 2.

---

12. **INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**Classe de pollution de l'eau: 2**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les caours d'eau.

**Résultats de l'évaluation PBT:**

EINECS-No. Noms  
Classification  
Numéro d'enregistrement REACH

Les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

---

13. **CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.**

**Produit**

**Recommandation:**

Ne pas déverser dans les égauts ni dans les cours d'eau.

Ne pas éliminer ensemble avec les déchets commun.

Premier code de déchets (EWC-Code):

070799

déchets non spécifiés ailleurs

Deuxième code de déchets (EWC-Code):

**Emballages souillés:**

**Conseil:**

Les emballages complètement vidée et nettoyés peuvent être reutilisés.

**Produit de nettoyage conseillé:** l'eau

---

14. **INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

**ADR/RID** Classe : pas de marchandise dangreux  
UN-No. n.a.

Fiche signalétique des danger:n.a.

Nom sur doc. de transport:

Contient:

Groupe d'emballage: n.a.

**IMDG** Classe: n.a. UN-No. : n.a.

Correct technique nombre :

Groupe d'emballage: n.a.

Marine polluant: n.a.

**ICAO/IATA** Classe : n.a. UN-No. : n.a.

Correct technique nombre :

Groupe d'emballage : n.a.

15. **INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**Évaluation de la sécurité chimique:**

EINECS-No. Noms  
Numéro d'enregistrement REACH

Les évaluations de sûreté des substances n'ont pas été réalisées pour les substances de cette préparation.

Aux termes de Substances Dangereuses réglementaires.

**Symbol(s) et designation danger du produit:**

n.a.

**Composant(s) dangereux pour l'etiquettage:**

n.a.

**Phrases R:**

n.a.

**Phrases S:**

n.a.

**Marquage particulier:**

n.a.

**Règlementations nationales Germany**

Classification selon GefStoffVO Annexe II No:  
(seulement en cas de non conformité à la classification européenne).

**Données concernant les limites d'utilisation:**

La protection de la maternité et la loi sur la protection du travail des mineurs doivent être considérées.

**Informations selon le loi sur les eaux ménagères**

**Classe de pollution de l'eau:** 2  
(Règle de mélange conformément à l'annexe 2 VwVwS)

**Information de VOC-directive:** VOC-valeur en % 0

**Informations de protection d'immision**

TA-air classe I: 0 % classe II: 0 % classe III: 0 %

**Classification selon VbF:** n.a.

Dès que le produit tombe sous l'ordonnance d'annoncer du Biozid, indication du numéro:

**Produits de biocide annoncés après des ChemBiozidMeldeV:**

Numéro d'enregistrement:

---

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 3:

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

22 Nocif en cas d'ingestion.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les indications dans cette fiche signalétique de sécurité sont nécessaires après § 6 du règlement de substance dangereuse en relation avec la directive appendice II du décret 1907/2006.

---

#### **Appendice:**

Pour l'instant il n'y a pas encore assez de données/d'informations disponibles relatives aux scénarios d'exposition quant aux substances utilisées dans la préparation, de sorte à ce qu'une évaluation globale de la préparation ne peut pas encore avoir lieu.